



DEEP/18-771-390 du 12/03/2018

**TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE
PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE, PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE - ANNEE
SCOLAIRE 2018/2019**

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1 n° 2011-061 du 01/04/2011 (publiée au BOEN n°17 du 28/04/2011) concernant l'accès à l'échelle de rémunération (ER) des professeurs agrégés - Note MEN-DAF D1 n° 2014-031 du 26/02/2014 (publiée au BOEN n°11 du 13/03/2014) concernant l'accès à la hors classe de l'ER des professeurs agrégés et l'accès à l'ER des professeurs de chaire supérieure

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL - Tel : 04 42 95 29 06

1 - Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2018** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Avoir atteint **au 31/08/2018** (année de la promotion), le **9^{ème} échelon** de la classe normale de l'une des échelles de rémunération concernées (avec une condition d'avoir au moins de deux années d'ancienneté dans l'échelon à la date considérée).
- Chaque candidat doit remplir la **fiche de candidature en annexe 1**.

2 - Tableau d'avancement pour l'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaire supérieure :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2018** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale **au 1^{er} septembre 2018**.
- Avoir assuré pendant **deux années scolaires**, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat doit remplir la **fiche de candidature jointe en annexe 2**.

Les fiches dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées des copies des titres et du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division des Etablissements d'Enseignement Privés pour :

le vendredi 6 avril 2018, délai de rigueur.

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date **sera rejeté.**

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE : D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS-CLASSE DEL'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR AGREGE
--

DISCIPLINE :

NOM : Prénoms: Type, nom et ville de l'établissement d'exercice : LG/CLG.....	NOM de jeune fille : Date de naissance :/..../....
I - Note pédagogique arrêtée au 31 août 2016 (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection) Note obtenue :Date de l'inspection :/..../....	A remplir par le Rectorat POINTS NOTE
II - Titres à la date limite de dépôt des candidatures (1) (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) <input type="checkbox"/> Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) 20 pts <input type="checkbox"/> DEA ou DESS, titre d'ingénieur, DES (uniquement disciplines juridiques, politiques et économiques) : 10 pts <input type="checkbox"/> Tout titre ou diplôme français ou étranger autres que ceux ci-dessus mentionnés dont l'obtention requiert au minimum 5 années d'études supérieures : 10 pts (joindre une attestation de l'autorité les ayant délivrés indiquant le nombre d'années normalement requis pour leur obtention. Les titres et diplômes étranger devront être traduits en français et authentifiés) <input type="checkbox"/> Doctorat d'Etat ou Doctorat 3^{ème} Cycle ou titre de Docteur-Ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 (non cumulables avec la 2 ^{ème} rubrique) 20 pts	POINTS TITRES
III – Échelon au 31 août 2018 (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) Echelon : Date d'entrée..... (5pts par échelon à partir du 7^{ème} jusqu'au 11^{ème} inclus) Date d'entrée dans le 11 ^{ème} échelon :/..../.... Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon au 31/08/2018 : Ans : ... Mois : ... Jours : ... Toute année commencée est comptée comme une année pleine 2 points par année d'ancienneté au 11 ^{ème} échelon dans la limite de 3 années, ou 30 pts pour 4 années au 11 ^{ème} échelon, et 2pts par année au-delà de 4 années au 11 ^{ème} échelon plafonnés à 10 pts	POINTS ECHELON
IV – Affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire 10pts (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS EDUCATION PRIORITAIRE
V – Fonctions de chef de travaux : 10 pts (non cumulable avec la bonification accordée au titre de l'affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire) (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	POINTS CHEF DE TRAVAUX
	TOTAL POINTS

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à le
Avis du recteur

Signature

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE : D.E.E.P

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

**CANDIDATURE AU TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES**

DISCIPLINE :

NOM : Prénoms: Type, nom et ville de l'établissement d'exercice : LG/CLG.....	Nom de jeune fille..... Date de naissance.....
I - Note pédagogique arrêtée au 1^{er} septembre 2016 (joindre <u>obligatoirement</u> le rapport d'inspection) Note obtenue : Date de l'inspection : .. / .. / ..	
II - Titres à la date limite de dépôt des candidatures (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) - Accès à l'échelle de rémunération par concours (externe ou CAER) - Diplômes :	
III – Échelon au 1er septembre 2018 (année de la promotion) (joindre <u>obligatoirement</u> les pièces justificatives) Echelon : Date d'entrée dans l'échelon :	
IV – Affectation dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (1) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
V – Affectation en CPGE : (joindre obligatoirement l'emploi du temps) Classes : Date d'affectation : Nombre d'heures :	

(1) cocher la case ou les cases correspondantes

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à le

Signature

Avis du recteur